

DÉCLARATION CONJOINTE DE L'ICA ET DU CICOPA SUR LES APPROCHES INNOVANTES POUR LUTTER CONTRE L'INFORMALITÉ ET PROMOUVOIR LA TRANSITION VERS LA FORMALITÉ POUR UN TRAVAIL DÉCENT

▪ JUIN 2025 ▪

La 113e Conférence internationale du travail de l'OIT appelle à un débat prospectif sur les approches innovantes pour lutter contre l'informalité et promouvoir la formalisation afin de faire progresser le travail décent. Dans ce contexte, il est essentiel que le modèle coopératif soit reconnu pour sa capacité avérée à fournir des solutions centrées sur l'humain, démocratiques et adaptées à la communauté, qui formalisent l'emploi et respectent les droits des travailleurs. Elles sont actives dans divers secteurs - tels que la collecte des déchets, le travail domestique, l'agriculture et les services - où le travail informel est répandu, ce qui permet une formalisation à grande échelle. Les coopératives de travail associé jouent un rôle important dans la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle en offrant aux travailleurs un cadre structuré, juridiquement protégé et socialement inclusif, en encourageant l'esprit d'entreprise collectif et en facilitant l'accès à la formation et à l'éducation.

Ceci est encore corroboré par le fait que la recommandation 204 de l'OIT, qui reconnaît le rôle des coopératives en tant qu'unités économiques, exige également que les cadres politiques traitent de la promotion des coopératives dans la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. En outre, la recommandation 193 de l'OIT sur la promotion des coopératives demande explicitement aux gouvernements de promouvoir le rôle important des coopératives dans la transformation de l'économie informelle en travail légalement protégé, pleinement intégré dans la vie économique générale.

Les coopératives ne sont pas un concept théorique, mais une solution concrète qui prévaut dans la majorité des États membres et qui a souvent un impact sur les parties prenantes des organisations de travailleurs et d'employeurs. Elles ont une longue expérience de la transformation du travail précaire et informel en emplois sûrs et dignes et répondent aux normes internationales du travail décent et du plein emploi. Contrairement aux entreprises à but lucratif, les coopératives reposent sur une approche centrée sur l'homme : elles placent les travailleurs et les producteurs au cœur de l'activité économique, en tant que propriétaires et décideurs. Ce modèle favorise naturellement la sécurité des revenus, des conditions de travail décentes et la protection sociale.

L'économie informelle touche de manière disproportionnée les femmes, qui sont souvent confrontées à des conditions de travail précaires, à l'absence de protection sociale et à un accès limité aux ressources. Les coopératives sont devenues des instruments essentiels pour relever ces défis, en facilitant la transition de l'emploi informel à l'emploi formel pour les femmes. Les coopératives permettent aux femmes de l'économie informelle d'avoir un meilleur accès à l'emploi.



International Year
of Cooperatives

Cooperatives Build
a Better World

au crédit, à l'éducation, à la formation, aux soins et à des services abordables. Ce soutien leur permet de répondre aux besoins de base et d'atteindre un niveau de protection sociale fondé sur la solidarité et l'entraide.

Pourquoi les coopératives devraient être reconnues comme des acteurs innovants de la formalisation :

- Elles fournissent un cadre juridique et démocratique pour l'emploi : les coopératives se conforment aux exigences juridiques applicables aux entreprises, notamment en matière de gouvernance, de transparence et de contrats, ce qui facilite la création et le maintien d'un travail décent et du plein emploi. Grâce à l'actionnariat des travailleurs, elles créent des voies vers la formalisation, permettant aux travailleurs, en particulier à ceux qui quittent le secteur informel, d'obtenir une reconnaissance juridique, des droits et une protection, ainsi que la possibilité de conserver leur emploi et leur revenu en période de ralentissement économique, ce qui est vital pour les travailleurs du secteur informel vulnérables aux chocs.
- Elles atteignent les travailleurs souvent laissés pour compte : les coopératives apparaissent souvent là où les possibilités d'emploi formel font défaut. Elles offrent une voie d'accès à la formalité, en particulier pour les femmes et les groupes marginalisés, en créant leurs propres emplois grâce à l'entraide collective. En donnant accès aux ressources, en améliorant les conditions de travail et en favorisant les possibilités de leadership, les coopératives jouent un rôle crucial dans l'autonomisation des travailleurs de l'économie informelle grâce à leurs structures inclusives et démocratiques.
- Elles empêchent de nouvelles formes d'exploitation : dans le monde du travail actuel en pleine évolution, l'emploi informel et précaire est souvent dissimulé dans l'économie de plateforme, par le biais du "gig work" ou d'un faux travail indépendant. Les coopératives offrent une alternative qui combine autonomie, droits et représentation. Toutefois, ce potentiel ne peut être pleinement exploité que par une reconnaissance juridique claire et des garanties contre les abus.

Ces expériences ne sont pas isolées. Elles représentent un modèle évolutif et reproductible qui peut être intégré dans les stratégies nationales pour le travail décent.

Pour relever pleinement le défi de l'emploi informel, l'OIT doit soutenir les acteurs qui s'attaquent au problème. Reconnaître les coopératives comme un modèle puissant et innovant de formalisation et de promotion du travail décent encouragerait les cadres juridiques nationaux qui permettent aux coopératives de prospérer et de contribuer à fournir aux travailleurs des alternatives significatives qui garantissent l'autonomie, la participation et la protection.

La 113e discussion générale doit reconnaître explicitement les coopératives comme un élément clé de la solution à l'informalité et des fournisseurs de conditions de travail décentes, en particulier en cette Année internationale des coopératives de l'ONU, peut-être le seul modèle d'entreprise reconnu de cette manière, qui témoigne de l'engagement de la communauté internationale à promouvoir et à faire progresser un type spécifique d'entreprise coopérative. Les coopératives ne sont pas seulement un moyen de transition vers la formalité, mais elles sont aussi un modèle de la manière dont le travail décent peut être réimaginé dans un monde en mutation rapide. Leur capacité à offrir des opportunités économiques et une justice sociale en fait des alliés indispensables dans l'effort global de promotion de la formalisation et du travail décent pour tous.

Ainsi, par le biais de partenariats avec le mouvement coopératif, nous appelons les gouvernements à reconnaître et à soutenir les coopératives en tant qu'acteurs clés de la transition des travailleurs de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Il s'agit notamment d'intégrer les coopératives dans les cadres politiques, de permettre la reconnaissance juridique et de faciliter les conditions propices au développement et à la croissance des coopératives, de simplifier les procédures d'enregistrement et de soutenir le développement des coopératives par le biais de ressources financières, éducatives et techniques. Les gouvernements sont également invités à inclure les coopératives dans le dialogue social et les processus de formulation de la politique du travail.